

Rapport

d'accessibilité

2021

Sommaire

PREAMBULE

CHAPITRE 1 - L'ESPACE PUBLIC

CHAPITRE 2 – LE CADRE BATI ET LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

CHAPITRE 3 – LA VIE DU CITOYEN

CHAPITRE 4 – LES ACTIONS PORTEES PAR LA CCA

Préambule

La Ville de Vannes considère l'accessibilité comme un enjeu majeur de la vie locale. Elle s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour rendre la ville accessible à toutes les personnes porteuses d'un handicap.

On retrouve son engagement à travers différentes chartes ou instances dédiées à l'accessibilité :

- La charte Mieux Vivre Ensemble à Vannes en situation de handicap (2011) ;
- L'installation de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) en 2015 ;
- La charte d'engagement pour l'accessibilité signée en 2019 ;
- L'installation d'une Maire-Adjointe en charge de l'accessibilité et de l'inclusion en 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. L'installation de la CCA suite aux élections municipales a dû être repoussée à février 2021.

Ce rapport 2021 retrace toutes les actions engagées par la Ville dans ce domaine.



Chapitre 1

L'ESPACE PUBLIC

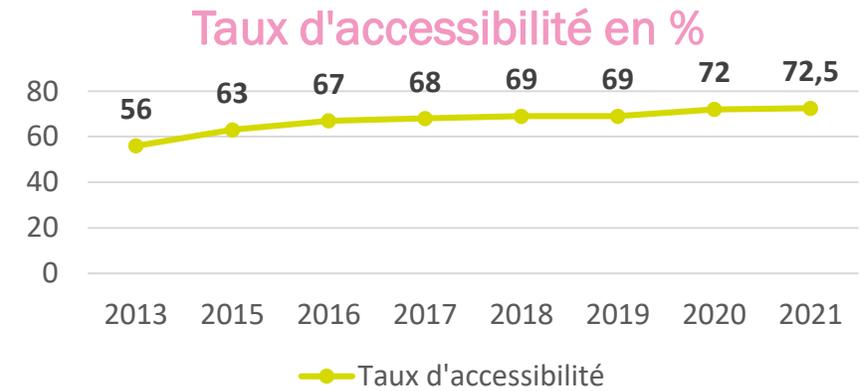


1. LA VOIRIE

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose à chaque commune de réaliser un plan de mise en accessibilité. La Ville de Vannes a confié cette mission au groupement STC-CECIAA. La méthodologie poursuivie a été la suivante :

- Localisation des pôles d'attraction et des cheminements de liaison en collaboration avec les services de la ville et les associations représentant les personnes en situation de handicap ;
- Visite sur le terrain de l'ensemble de ces cheminements avec des habitants présentant divers handicaps (cécité, mobilité réduite, utilisation du fauteuil roulant, ...) ;
- Rédaction du rapport d'accessibilité de la voirie.

Le **PAVE** liste pour chaque tronçon de voie ou carrefour les travaux d'accessibilité à réaliser et attribue une note sur 13 en fonction du nombre d'obstacles rencontrés. La somme de ces notes permet d'obtenir le « taux d'accessibilité moyen de la ville » :



Le taux maximum atteignable est de **86%**. La Ville entreprend chaque année différents types de travaux de voirie dans le cadre de l'amélioration de son accessibilité. On recense notamment :

- La création de plateaux ;
- La sécurisation de passages piétons ;
- Les trottoirs et la chaussée.

1. LA VOIRIE – QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

Eclairage - Avenue du 4 août



Plateau - rue du Vincin / Allée de Goalères



1. LA VOIRIE – QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

Arrêts de bus Lenglen



Place de la Libération



1. LA VOIRIE – QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX

Trottoir – rue des Capucins



Feu sonore – carrefour Pompidou / Jouvét



2. LES PLACES DE STATIONNEMENT

La réglementation en matière de places de stationnement prévoit que 2% des places sur le domaine public soient des places adaptées.

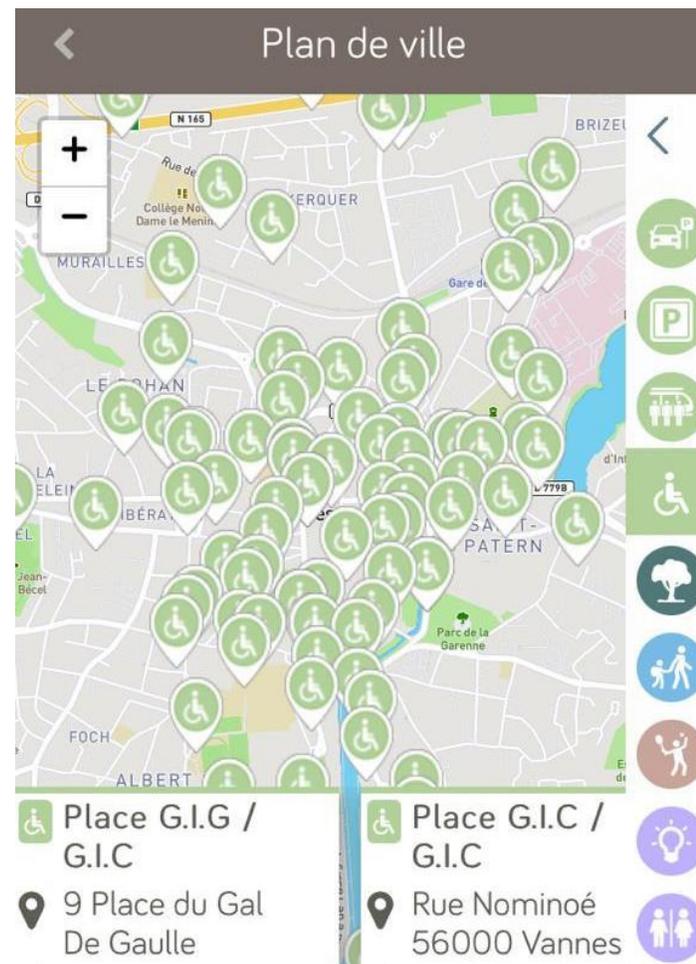
A Vannes, il existe déjà 2,90% de places adaptées. Pour autant, chaque année, la Ville continue d'en déployer pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap (proximité des services, des commerces, ...).

En 2021, **10 nouvelles places** ont été réalisées. Elles sont toutes géo-localisées dans l'application mobile Vannes ou sur le site internet de la ville.



Depuis 2017, la **Carte Mobilité Inclusion (CMI)** se substitue progressivement à la carte européenne de stationnement et aux cartes GIG / GIC. Sa demande peut se faire auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) ou du CCAS.

Cartographie des places adaptées : [Ici](#)



VILLE DE VANNES
L'Application



LA VOIRIE – Récapitulatif des travaux 2021

ARRETS DE BUS

- Arrêts Suzanne Lenglen
- Arrêt Ténério
- Arrêt Etang de Tohannic
- Arrêt Kersec
- Arrêts Maréchal Juin

PLATEAUX :

Carrefour rue du Vincin et allée de Goalères
Rue des Vénètes
Rue de Montherlant

TROTTOIRS CHAUSSEE :

- Allée Gabrielle Réjane
- Place des Lices
- Allée Jean Gabin
- Rue du Colonel Maury
- Allée Gérard Philippe
- Boulevard de la Paix
- Rue des capucins
- Rue de la Ville aux Pies
- Place de la Libération
- Place Henri Auffret

PASSAGES PIETONS

BANDES PODOTACTILES :

- Giratoire de Kerniol
- Parking des Capucins (escalier)
- Giratoire rue de Bilaire
- Rue Ryckebusch
- Boulevard des îles
- Avenue de Tohannic
- Rue de Montherlant
- Rue du Calvaire

STATIONNEMENT – PLACES ADAPTEES

- Rue Rodin : 2 places
- Rue Hoche : 1 place
- Rue des Ormes : 1 place
- Rue des Grandes Murailles : matérialisation d'une 2eme place
- Rue Aristide Briand : 1 place
- Avenue Paul Cézanne : 2 places (salle du Fozo)
- Rue du Pont d'Argent : 1 place
- Rue Constant Reynier : 1 place

ECLAIRAGE PUBLIC :

avenue du 4 août (entre l'avenue Degas et la rue de Montherlant)

FEUX SONORES : carrefour Avenue Pompidou et rue Louis Juvet

4. LES EQUIPEMENTS DE LOISIRS

Dans la continuité des aménagements réalisés sur le port, les conseils de quartiers et la Ville se sont mobilisés pour l'installation d'agrés sport santé sur 3 sites :

- Le parc de Kérizac à Ménimur ;
- L'étang au Duc ;
- L'étang de Tohannic

Ces équipements comptent 4 agrés dont un accessible aux personnes en situation de handicap.



Chapitre 2

LE CADRE BATI –

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



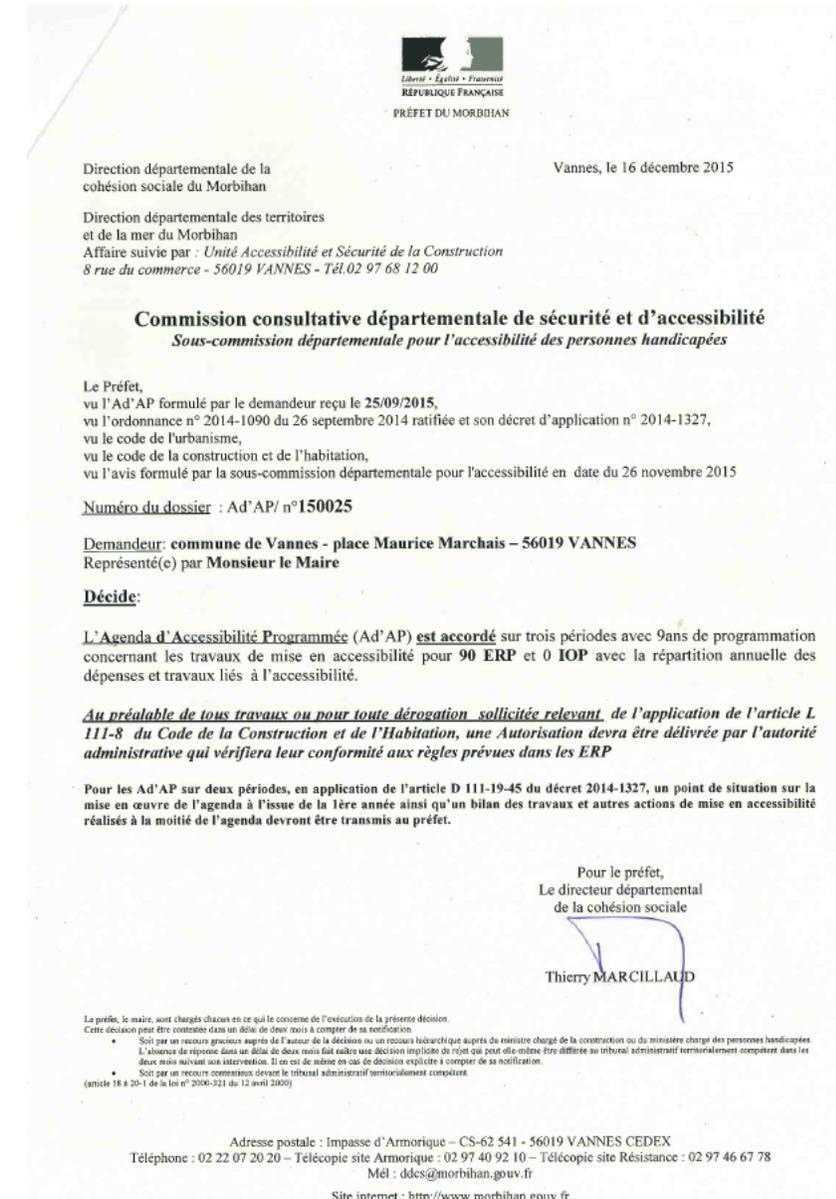
1. L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE – AD'AP

La Ville de Vannes a procédé à une évaluation du niveau d'accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) en 2014. Elle a ensuite déposé auprès de la Préfecture du Morbihan un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

La Ville a prévu et anticipé des travaux sur 9 ans, de 2016 à 2024 et y consacrera un budget total estimé à 7 millions d'euros.

Cet agenda a été validé par les services de l'Etat, par arrêté du 16 décembre 2015.

Le taux de réalisation des travaux en 2021 est de **47%**.



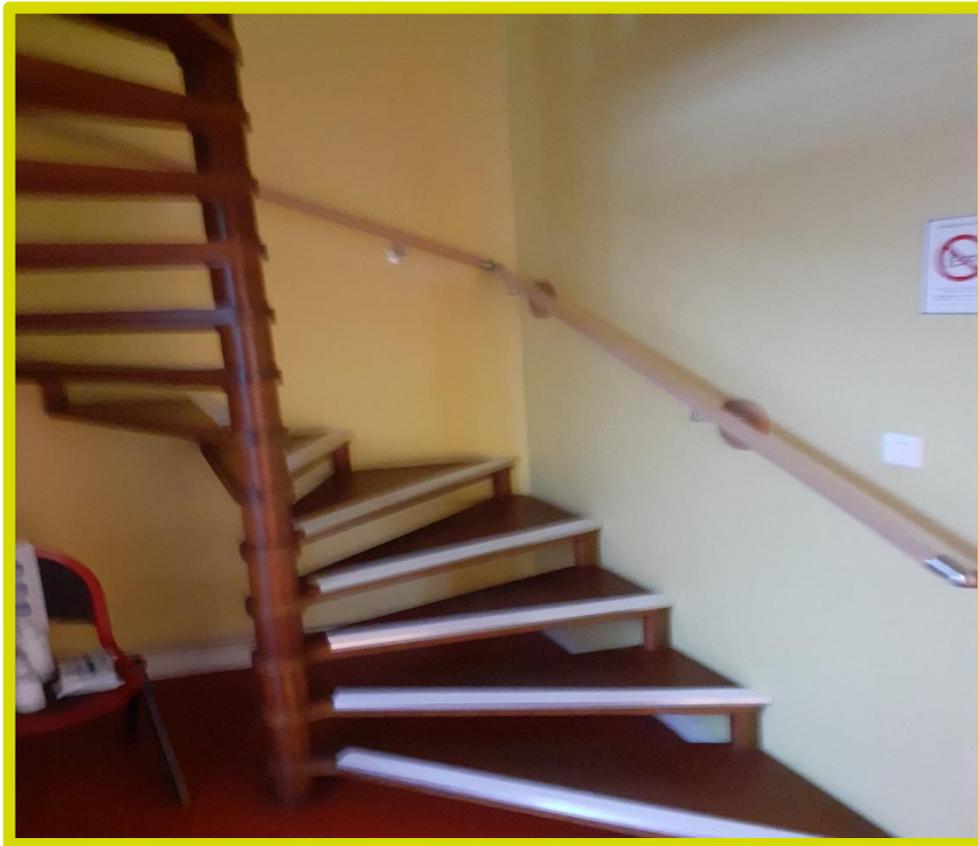
2. QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX – LE CONSERVATOIRE



Création d'une rampe et
accessibilité des sanitaires



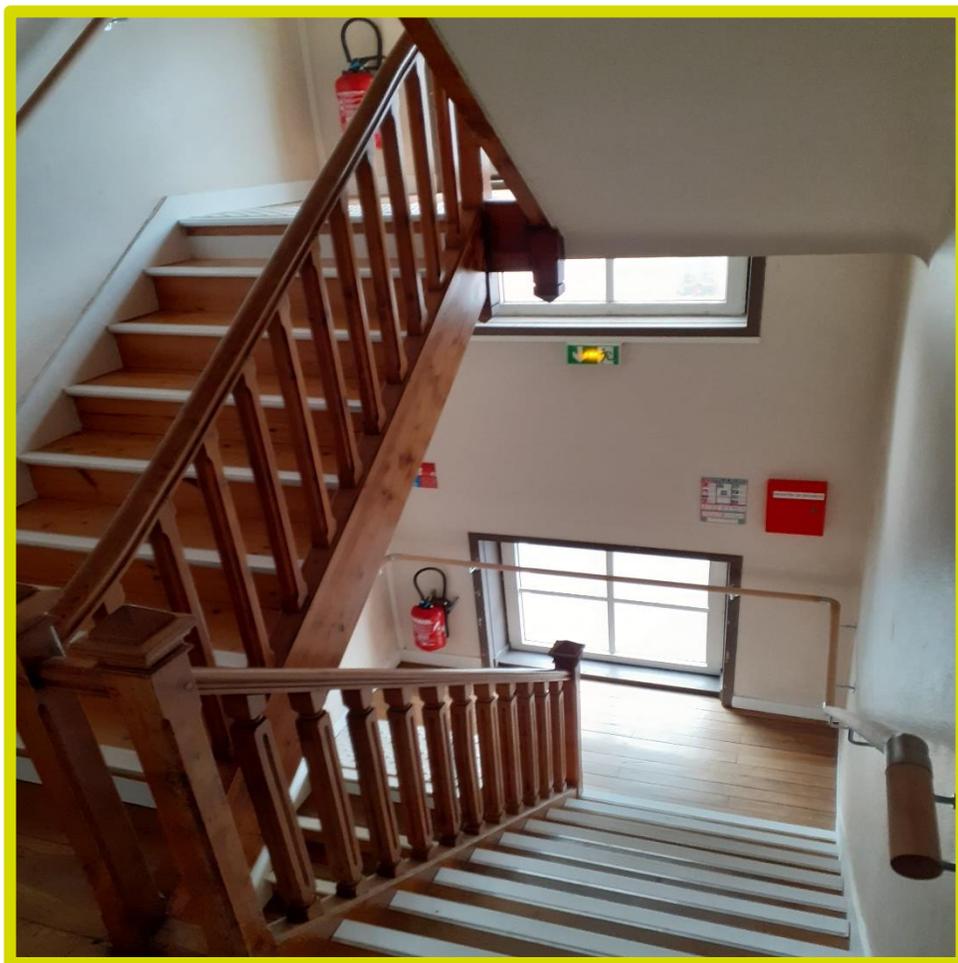
2. QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX – L'ECOLE CALMETTE



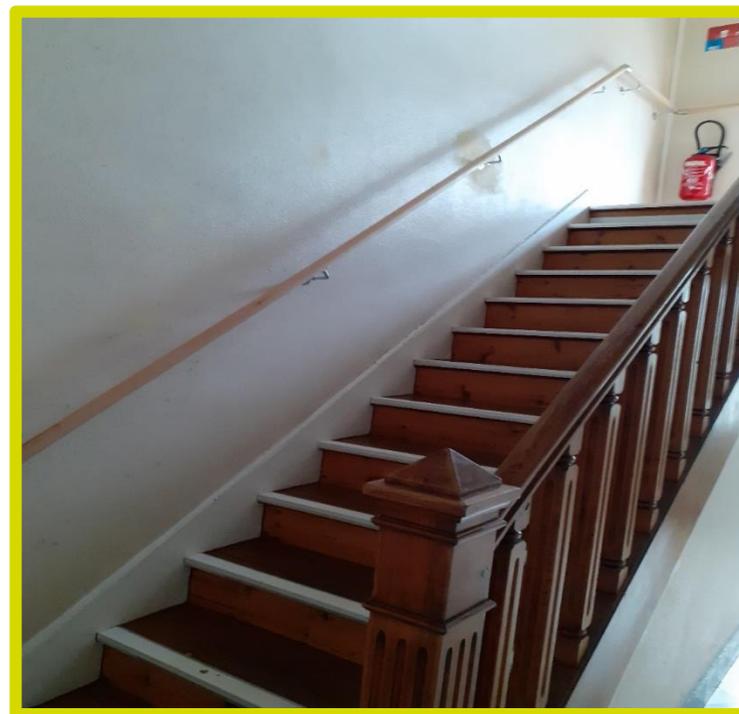
Accessibilité de l'escalier



2. QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX – LE LOCAL ASSOCIATIF RUE LAMARTINE



Accessibilité de l'escalier



2. QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX – LE CENTRE HENRI MATISSE



Salle polyvalente



LES ERP– Récapitulatif des travaux 2021

Nom de l'ERP	Montant des travaux en € - TTC
Conservatoire à rayonnement départemental	207 000
Ecole Calmette	11 000
Local 32 rue Lamartine	6 500
Presbytère saint-Patern	46 320
Centre Henri Matisse	22 000
Salle des fêtes de l'hôtel de ville	2 000
TOTAL	294 820€
Montant Total des travaux depuis 2016	3,6 M €

Chapitre 3

LA VIE DU CITOYEN



1. L'ACCES A LA CULTURE

Dans les médiathèques :

Le réseau des médiathèques vannetaises propose des collections adaptées et des équipements spécifiques. On retient notamment :

Des collections adaptées :

- Des livres en gros caractère : police de caractère 16 à 18, papier sans reflets.
- Des textes lus : collections régulièrement mises à jour ; littérature classique, contemporaines, sciences humaines et enregistrement avec des acteurs de renom.
- DVD : 4400 titres sous-titrés ou en audio-vision.
- Tablettes et liseuses avec logiciel de synthèse vocale
- Portail internet labellisé Accessiweb

Du matériel spécifique à Beaupré-Tohannic : télé-agrandisseur, clavier, loupe électronique, machine à lire, ...



A Ménimur, un projet Facile à Lire !



Les médiathèques proposent une offre de lecture à destination d'adultes en situation d'illettrisme ou de handicap.

Cet espace identifié « Facile à Lire », c'est :

- **Un mobilier adapté bien identifié**, séparé des autres collections, réalisé avec le lycée Saint-Joseph et sa filière Bac pro menuiserie
- **Des ouvrages présentés de face**
- Des temps de **médiation** spécifiques, un **accompagnement partenarial**, afin de toucher un public qui ne viennent pas à la médiathèque
- Une sélection d'au **minimum 50 livres** avec des critères d'accessibilité et de lisibilité
- Une transmission régulière des éléments de communication à **Livre et Lecture en Bretagne**

1. L'ACCES A LA CULTURE

Dans les musées :

Compte tenu des contraintes patrimoniales de certains établissements, la mise en accessibilité des musées n'est pas encore totale. On retiendra que Limur est complètement accessible ; le musée des beaux-arts, La Cohue, est accessible au rez-de-chaussée ; Château Gaillard n'est pas accessible. **Pour tous ces établissements, des tarifs réduits sont proposés.**

Aux archives municipales :

Le bâtiment est complètement accessible et le personnel d'accueil a été formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.



Le Patrimoine :

Le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) à Limur : de nombreuses réunions avec les associations du secteur du handicap ont été tenues pour permettre l'accessibilité du CIAP et l'obtention de la marque **tourisme et handicap**. Une convention de partenariat est en cours avec l'association "Nous aussi" concernant la production d'un livret Facile A Lire et à Comprendre (**FALC**), c'est-à-dire un livret qui traduit le langage classique en langage compréhensible par tous.

La programmation du service patrimoine : Les Journées Européennes du Patrimoine de cette année (Patrimoine pour tous) ont mis l'accent sur nos actions dans ce domaine et dans la médiation pour rendre le patrimoine accessible à tous. Ci-contre exemple des visites organisées pour et par l'association **Les sourds du Morbihan** en langue des signes.

2. L'ACCES AUX LOISIRS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le sport pour tous :

La Ville a développé des aides spécifiques aux associations sportives et clubs engagés dans une démarche de développement du sport adapté. Il s'agit de valoriser et récompenser les efforts réalisés pour l'accueil de sportifs en situation de handicap.

Les aides mise en œuvre :

- forfait par licencié concerné et soutien aux associations ou sections de sport adapté ou handisport ;
- aide à la réalisation d'actions spécifiques portées par les comités ou les clubs :
 - Comité départemental Sport Adapté : apprentissage de la natation pour 30 personnes porteuses d'un handicap mental ;
 - Vannes Agglo Natation : accueil de jeunes porteurs de handicaps physique (6 au total) et séances adaptées ;
 - Judo Club Morbihan : accueil de jeunes porteurs de handicaps physique (3 au total) et séances adaptées ;
 - Participation à la formation des éducateurs.

Un budget annuel de **6 750€**.

Le service Animation Sportive accompagne 3 activités adaptées : l'escalade avec l'IEA Le Bondon, le foot fauteuil avec le VOC, l'athlétisme avec Vannes Sport Adapté. Le foot fauteuil évoluera courant 2022.

La ville a adhéré en 2021 à la **Fédération Française Handisport** pour développer son réseau et promouvoir le sport adapté.

Plage de Conleau, Handi-plage :

La plage de Conleau a obtenu en 2019 le label "Handiplage", reconnaissant la signalétique, la présence d'aide à la personne, la mise à disposition de matériels spécifiques pour les personnes avec un handicap moteur (hippocampe, tiralo), l'installation d'un tapis de roulement pour les fauteuils jusqu'à l'eau.



L'accessibilité des évènements :

La Ville développe une offre de loisirs et d'évènements de qualité qu'elle souhaite rendre accessibles : plateforme dédiée, boucles sonores mobiles, stationnement PMR, supports de communication... tout aménagement permettant de profiter pleinement des spectacles en toute sécurité. Le Palais des Arts dispose de boucles magnétiques dans les théâtres et l'ensemble des espaces sont accessibles.

Le Kiosque expo :

Il est entièrement accessible et depuis deux ans une politique de médiation est menée permettant un accompagnement des associations qui œuvrent dans le champ du handicap.

3. L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

La petite enfance :

Le multi-accueil des Vénètes, ouvert en 2016, compte 35 places dont 5 dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

En 2021, cet établissement a ainsi accueilli **11 enfants**, permettant leur inclusion en milieu ordinaire.

Les autres multi-accueils aussi participent à cette dynamique d'inclusion et notamment le multi-accueil de Ménimur qui a accompagné **1** enfant jusqu'à son entrée en maternelle,

La prise en charge des enfants est individualisée et mobilise de nombreux partenaires (CAF, Pôle ressource handicap 56, CAMSP, CPEA, intervenants libéraux, ...).



Depuis 2019, le service de l'**Accueil Unique** reçoit les parents pour toute demande d'accès à un Service Municipal. Porte d'entrée unique, il facilite les démarches des familles pour l'inclusion des enfants.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

En complément de la scolarisation des enfants, la Ville favorise l'accès des enfants aux ALSH et propose une prise en charge adaptée à son bien-être, son rythme, sa sécurité et celle des autres.

Une coordinatrice du service Enfance-Education est référente de la démarche et travaille avec les structures de référence de l'enfant, les partenaires institutionnels, l'accueil unique et les équipes d'animation.

La prise en charge de l'enfant est formalisée au sein d'un PAP : Projet d'Accueil Personnalisé et l'équipe d'animation est renforcée par le recrutement d'un animateur référent.

L'accueil de l'enfant est modulé, progressif et évalué régulièrement.

En 2021, les ALSH ont accueilli **8 enfants** bénéficiant d'un accompagnement personnalisé en ALSH.

4. L'ACCES A L'INFORMATION

La Ville déploie des supports de communication adaptés.

Elle réalise un guide pratique « **bien vivre son handicap à Vannes** » : ce guide de l'autonomie recense tous les thèmes de la vie quotidienne. Il est disponible en téléchargement et en version papier. Il a été mis à jour fin 2020 et la **version sonore** a été réalisée en 2021. elle est accessible sur le site internet de la Ville.

Le site internet www.mairie-vannes.fr répond aux normes en vigueur en matière d'accessibilité (taille des caractères, ergonomie, ...) et une nouvelle version sortira en 2022. La revue municipale **VANNES MAG** existe aussi en version sonore : un CD audio de chaque numéro est réalisé et est disponible à la bibliothèque sonore. La réalisation des CD est rendue possible par l'association « Les donateurs de voix ». **Un clip vidéo** sur l'accessibilité a été réalisé et mis en ligne sur le site internet, rubrique Web TV.

La direction de la communication travaille avec différents ESAT du territoire ; en 2021, ils ont réalisé les sacs en bâche recyclée, posé les affiches 80X120 du réseau ville et les drapeaux sur mâts, la mise sous plis du magazine MINIG ou la distribution de ce magazine.

5. LE MAINTIEN A DOMICILE

Le Centre Communal d'Action Sociale informe toute personne sur ses droits et instruit les demandes d'aide sociale légale (aide à l'hébergement, carte stationnement, Prestation de Compensation du Handicap).

Son service de Maintien à Domicile intervient dans le cadre de prestations d'auxiliaire de vie et de portage de repas.

Le dispositif de collecte des déchets verts est aussi accessible aux personnes en situation de handicap : elles sont actuellement **11** à en bénéficier.



6. L'EMPLOI

L'obligation d'emploi atteinte

Comme tout employeur, la Ville doit recruter au moins 6% de travailleurs handicapés. Elle peut répondre à cette obligation, soit par l'emploi direct, soit par des commandes de prestations auprès d'entreprises adaptées.

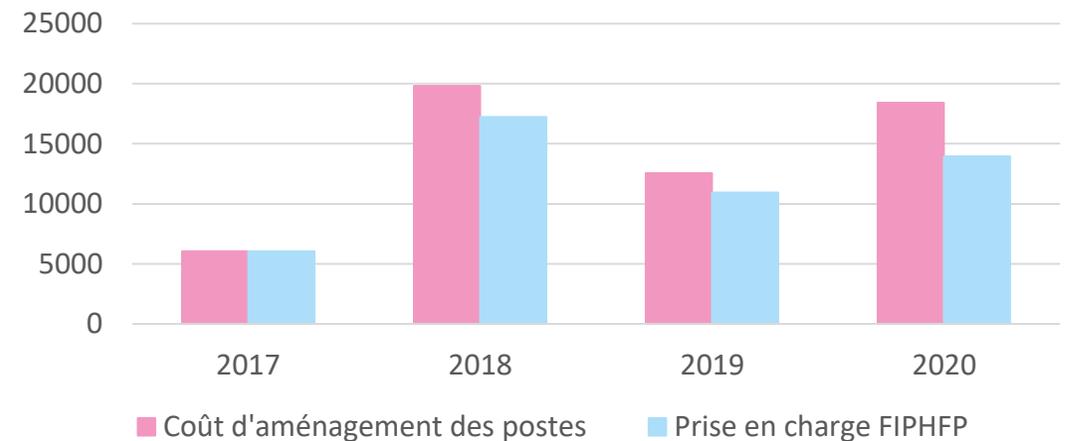
Pour 2021, le taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap s'élève à **6,71%** pour la Ville et à **13,27%** pour le CCAS.

Il est à noter que la Ville consacre un poste à temps complet à l'accompagnement des agents en situation de reclassement professionnel.

Les aménagements de poste

La Ville, en lien avec la médecine de travail, voire l'ergonome du centre de gestion, procède à l'adaptation des postes de travail, que les agents soient en situation de handicap, ou qu'il s'agisse d'aménagements préventifs.

Les coûts d'aménagements peuvent être éligibles à des aides du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).



7. LES INITIATIVES ET CONVENTIONS

La Ville est engagée auprès de nombreuses associations via le versement de subventions de fonctionnement : le montant total 2021 atteint **8 200€**.

Un chèque « Miel de Vannes » d'une valeur de 1 549€ a été attribué à l'association Papa, Maman et moi construisons avec l'Autisme (PMMCA).

Soutien lors de la Journée internationale du syndrome de Phelan McDermid



Les usages numérique : Association Typhlo

En partenariat avec Clic&Vannes et la médiathèque de Beaupré Tohannic, l'association propose d'initier toute personne en situation de handicap visuel aux nouvelles technologies

La médiation numérique Eole de l'association Valentin Haüy

En partenariat avec le réseau des médiathèques, l'association propose aux vannetais un accès illimité à la médiathèque numérique Eole sur laquelle plus de 30 000 livres audio sont répertoriés.

L'Association François Aupetit (AFA)

La convention signée entre l'AFA et la Ville permet aux adhérents de l'association, patients atteints de la maladie de Crohn ou de rectocolite hémorragique, d'accéder aux toilettes des bâtiments municipaux et des commerces.

L'Association UNADEV

La convention a permis l'installation d'un matériel informatique complet pour les personnes avec un handicap visuel au sein de la médiathèque de Beaupré-Tohannic.

Chapitre 3

LES ACTIONS PORTEES PAR LA CCA



1. LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

La CCA a été installée pour la première fois en 2015.

Cette commission rassemble 24 membres : 12 élus municipaux et 12 représentants du secteur associatif ou d'organismes compétents en matière d'accessibilité. Volontairement ouverte au-delà du handicap, elle associe aussi des représentants des aînés et des jeunes.

La commission a été installée le **1^{er} février 2021** et plusieurs sujets de travail ont été envisagés :

- Le recensement du logement accessible
- L'accès aux soins des personnes en situation de handicap
- La sensibilisation du grand public au handicap
- La marque Tourisme et Handicap pour l'aire de jeux inclusive

2 sujets ont fait l'objet d'échanges ou de travaux en 2021 :

Concernant l'accès aux soins, la Ville a été retenue par l'ensemble scolaire Notre Dame Le Ménimur pour bénéficier du soutien d'un groupe d'étudiants en licence professionnelle « Publics spécifiques » dans le cadre d'un projet tutoré. Les étudiants ont démarré leurs travaux en octobre et envisagent 2 axes de travail :

- Le recensement des cabinets médicaux accessibles ;
- Un questionnaire à destination des personnes en situation de handicap pour mieux identifier les freins à l'accès aux soins.

Concernant **le recensement du logement accessible**, la Ville s'est rapproché de la communauté d'agglomération afin d'envisager un travail commun dans le domaine du logement social.

Rapport d'accessibilité 2021 – Ville de Vannes

